

Ajournement

Cependant, les agriculteurs américains n'apprécient pas cela et on exerce d'énormes pressions politiques et publiques sur les membres du Congrès et du Sénat américains pour mettre un terme au trafic transfrontalier de blé. Le Canada pourrait fort bien se retrouver à affronter les Américains dans un avenir rapproché, non pas simplement à notre propre frontière, mais également sur le marché mondial. Cela devient de plus en plus probable, alors que la nouvelle Loi agricole américaine est adoptée.

Les Américains cherchent à maintenir un rôle prépondérant sur le marché mondial. Ils veulent accroître leur production céréalière. On s'attend à ce qu'ils conservent leur programme de subventions aux exportations. Lorsqu'on ajoute cela à un sentiment négatif à l'égard des Canadiens, cela pourrait être certes une très mauvaise nouvelle pour le Canada.

En maintenant des relations commerciales amicales avec les États-Unis, la Commission canadienne du blé a réussi à vendre des tonnes de blé aux États-Unis au fil des ans. Le blé entre rapidement et sans bruit sur le marché américain et les agriculteurs canadiens qui respectent la commission reçoivent des paiements accrus de cette dernière.

Pour appuyer la commission, le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, Andy Renaud, a déclaré, et je cite: «La Commission canadienne du blé peut faire entrer nos céréales aux États-Unis au profit de tous les agriculteurs des Prairies, et non de quelques-uns, et elle peut le faire d'une façon qui minimise le plus possible la menace de nouvelles restrictions commerciales.»

Il a également ajouté que le gouvernement de la Saskatchewan était en faveur de mesures très fermes pour mettre un terme aux ventes illégales, pour garantir que le marché américain demeure ouvert à tous les agriculteurs.

Les Américains et, en particulier, les sociétés céréalières américaines et multinationales sont conscients du poids de la commission et font campagne pour nous forcer à nous en débarasser. La commission réussit si bien que les États-Unis se sentent menacés par elle. Voilà que des agriculteurs canadiens se joignent à ces Américains pour faire disparaître la commission.

Ils croient à tort qu'il leur sera ainsi plus facile de commercialiser leur grain aux États-Unis. La commission se défend sur le marché, mais elle a besoin de l'aide du ministre de l'Agriculture du Canada. Plus que des bonnes paroles, il faut des actions.

Au cours d'une récente rencontre générale des producteurs de grain, le ministre a déclaré que ceux qui franchissent la frontière pour vendre leur grain violent la loi et qu'en agissant ainsi, ils nuisent à leurs chances d'obtenir des changements à la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Je demande instamment au ministre de ne pas apporter de modifications à la loi et je lui demande une fois de plus s'il est prêt à prendre les mesures qui s'imposent pour protéger le systè-

me de vente à guichet unique au Canada et à appliquer les règles et règlements de la loi canadienne?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de ses observations.

Je dois dire pour commencer que presque tous, si ce n'est tous mes électeurs, vont être surpris de me voir répondre à une question concernant les agriculteurs des Prairies et la Commission canadienne du blé, mais comme le sait le député, les fonctions de secrétaire parlementaire sont nombreuses et variées, particulièrement pendant le débat d'ajournement.

Comme le sait le député, la Loi sur la Commission canadienne du blé et son règlement stipulent que pour exporter du blé et de l'orge, il faut obtenir un permis d'exportation auprès de la commission. La loi est très claire à cet égard.

La Loi sur les douanes qu'administre Revenu Canada vient renforcer le programme de la Commission canadienne du blé. Elle exige que les exportateurs qui expédient du blé et de l'orge aux États-Unis se procurent d'abord un permis d'exportation. C'est très clair.

Le produit de la vente des exportations non autorisées n'est pas versé dans le fonds commun de la Commission canadienne du blé. Par conséquent, lorsque cela arrive, les producteurs qui se conforment aux exigences de la commission en matière d'exportation ne reçoivent aucun dividende et la perte de débouchés au profit des indépendants agissant de façon illégale leur fait du tort, comme l'a expliqué le député.

Dans le régime démocratique canadien, on peut faire changer les choses autrement qu'en se livrant délibérément à des activités illégales ou non autorisées, ce qui risque en outre de nous attirer des ennuis inutiles de la part de nos partenaires commerciaux.

Le processus de consultation sur la commercialisation du grain de l'Ouest a été mis en place pour que les producteurs de grain, l'industrie et autres intervenants aient l'occasion de participer à un certain nombre d'assemblées publiques et de discuter du système actuel de commercialisation du grain, y compris la Commission canadienne du blé.

Au nom du ministre de l'Agriculture, je conseillerais à ceux qui ne sont pas satisfaits du système actuel de participer à ce processus de consultation en vue d'améliorer le système et de faire ce que suggère le député, ce qui est une manière plus convenable de procéder.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38, la motion d'ajournement est adoptée d'office.

La Chambre s'ajourne donc à 14 heures demain, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 56.)